



Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020 à Marseille

Charte d'utilisation du visuel « Tous mobilisés ! » Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020 à Marseille

Du 11 au 19 juin 2020, la France accueille le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille. Cet événement majeur pour la protection de la nature et la préservation de la biodiversité représente une occasion exceptionnelle pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la société civile, les collectivités territoriales ainsi que les entreprises autour de cette cause aussi importante que celle du climat pour l'avenir de la planète et donc de l'humanité.

L'accueil par la France du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille est un événement majeur du Plan biodiversité adopté par le Gouvernement français en juillet 2018. Ce Plan biodiversité a pour ambition d'accompagner la mobilisation de la société et de favoriser le passage à l'action de tous en faveur de la biodiversité. Il a une signature propre « Biodiversité. Tous vivants ! » qui porte la dimension d'engagement et d'implication collective essentielle dans l'effort collectif pour préserver la biodiversité.

Pour le Congrès mondial de la nature de l'UICN, un visuel a été créé pour symboliser l'importance de cet événement, identifier les nombreux événements créés pour l'occasion, tout en reflétant le territoire qui l'accueille. Il est composé du logo du Congrès et du logo Biodiversité. Tous vivants »

La présente charte définit les conditions d'utilisation de ce visuel « Tous mobilisés ! ».

1. Utilisation du visuel « Tous mobilisés ! » du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020

Le visuel « Tous mobilisés ! » peut être utilisé gratuitement pour promouvoir le Congrès de l'UICN dans les conditions décrites ci-après.

L'utilisation de ce visuel « Tous mobilisés ! » par des entités autres que l'UICN et le gouvernement français n'implique en aucune manière que l'UICN, le Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020 ou le gouvernement français souscrivent aux événements, organisations ou personnes utilisant ce visuel ou les actions de ces entités.

2. Le visuel « Tous mobilisés ! »

Un visuel spécifique « Tous mobilisés ! » a été créé par l'UICN à la demande du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) afin de valoriser les événements organisés par les collectivités locales et organisations à but non lucratifs au cours de l'année 2020 en faveur de la préservation de la biodiversité. Il présente deux variantes :



Visuel de base



Visuel avec intitulé de l'organisme ou de l'événement

Les indications suivantes doivent être respectées dans le cadre de l'utilisation de ce visuel :

- Il est destiné exclusivement à l'usage des organisations à but non lucratif et des collectivités locales et leurs regroupements en France. Il permet de reconnaître les événements en faveur de la préservation de la biodiversité organisés par ces acteurs, qui participent activement à la promotion du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020 à Marseille ;
- Son usage implique que l'événement présente un lien avec [un ou plusieurs des thèmes du Congrès](#), qu'il s'efforce d'être écoresponsable, qu'il respecte les valeurs et les politiques de l'UICN en matière d'inclusion et de lutte contre le harcèlement ; l'événement ne doit pas avoir pour but de générer un bénéfice financier ni de faire de la publicité pour l'entité qui l'organise ;
- Il ne doit pas être utilisé de quelque manière que ce soit dans le cas d'un partenariat sans l'approbation des organisateurs du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020 (par le biais du ministère de la Transition écologique et solidaire) ;
- Il ne doit pas être utilisé d'une manière qui amène à penser que l'entité l'utilisant s'exprime au nom de l'UICN, du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020 ou du gouvernement français ni que le contenu environnant reflète leur pensée ;
- Il ne doit pas être utilisé dans des outils de collecte de fonds ou dans le but de collecter des fonds pour le Congrès mondial de la nature de l'UICN 2020 ;

3. Conditions d'utilisation du visuel « Tous mobilisés ! »

L'utilisation de visuel « Tous mobilisés ! » ne peut être associée à des actions ou à des activités qui pourraient porter atteinte ou être préjudiciables à l'image du Congrès mondial de la nature de l'UICN, à l'UICN ou au gouvernement français, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Elle ne peut être contraire à l'esprit et aux buts du Congrès mondial de la nature de l'UICN pour la préservation, la protection et la conservation de la nature et de la biodiversité.

L'utilisation du visuel « Tous mobilisés ! » à des fins économiques, commerciales, politiques, et publicitaires est strictement interdite.

L'utilisateur s'engage à ne modifier le visuel « Tous mobilisés ! » que de la manière suivante :

- Le visuel ne peut être modifié en aucune autre manière que pour ajouter l'intitulé de la structure ou de l'événement qui l'utilise, dans l'espace réservé à cet effet ;
- Cet intitulé doit suivre la police, la couleur, la taille de la police et l'espace disponible dans le modèle ;
- Le nombre de mots peut réduire la taille de la police pour une adaptation à l'espace disponible, mais la taille de la police ne doit pas dépasser celle indiquée dans le modèle du visuel.

Le visuel « Tous mobilisés ! » ne peut être utilisé qu'à la condition de respecter les indications mentionnées dans cette charte.

Ne sont pas admis, sur et à côté des reproductions du visuel, des textes explicatifs, des légendes, ou toute autre indication ne faisant pas partie du visuel.

4. Responsabilités

- L'utilisation de ce visuel ne donne pas à son porteur un droit d'accréditation au Congrès de l'UICN 2020 et ne vaut en aucun cas cautionnement de documents – contenus et matériels – sur lesquels celui-ci pourrait être apposé.
- L'UICN et le gouvernement français (MTES) déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite du visuel « Tous mobilisés ! » et des conséquences qui pourraient en découler. L'UICN et le gouvernement français (MTES) ne sont en aucun cas juridiquement responsables d'éventuelles créances portant sur des événements, organisations ou personnes affichant le visuel « Tous mobilisés ! ».
- L'UICN et le gouvernement français (MTES) disposent intégralement de tous les droits nécessaires pour autoriser l'utilisation du visuel « Tous mobilisés ! » et s'engagent à garantir leurs partenaires de tout recours de tiers à ce sujet.
- Le gouvernement français (MTES) et l'UICN sont les seuls habilités à autoriser l'utilisation du visuel « Tous mobilisés ! » par d'autres parties prenantes dans les conditions décrites dans cette charte d'utilisation, et celles qu'ils pourraient éventuellement spécifier, au regard des particularités des demandes qui leurs seraient adressées.
- L'autorisation d'utiliser le visuel « Tous mobilisés ! » est accordée pour un usage déterminé qui est celui déclaré par l'utilisateur. Cette autorisation n'est pas valable pour un autre usage. Tout nouvel usage devra faire l'objet d'une nouvelle demande.
- L'utilisation du visuel « Tous mobilisés ! » ne peut être associée à des actions ou à des activités qui pourraient porter atteinte ou être préjudiciables à l'image du Congrès de l'UICN, de l'UICN, du gouvernement français (MTES), à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
- L'autorisation est accordée au cas par cas, par conséquent, elle ne peut être cédée ou transférée à un tiers, à titre gratuit ou onéreux.
- L'UICN et le gouvernement français (MTES) peuvent à tout moment retirer l'autorisation accordée à un utilisateur sans avoir à motiver leur décision. Il sera systématiquement procédé au retrait de l'autorisation accordée à un utilisateur en cas de non-respect, par ce dernier, des conditions d'utilisation décrites dans cette charte.
- L'UICN et le gouvernement français (MTES) se réservent le droit d'exercer des poursuites à l'encontre de toute personne physique ou morale qui violerait délibérément les droits

rattachés au visuel « Tous mobilisés ! », leurs conditions d'utilisation ainsi que les principes d'application relatifs.

- L'UICN et le gouvernement français (MTES) se réservent le droit de modifier les conditions d'utilisation du visuel « Tous mobilisés ! » à tout moment.
- L'UICN et le gouvernement français (MTES) ne seront en aucun cas responsables de tout manquement fait par l'utilisateur à ces obligations quant à l'usage du visuel « Tous mobilisés ! ». Leur responsabilité ne pourra être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de leur volonté.

5. Charte graphique du visuel « Tous mobilisés ! »

La charte graphique spécifie la composition et les conditions de composition graphiques du visuel « Tous mobilisés ! ».

Variante de base



Couleurs	
Bleu	<ul style="list-style-type: none"> • CMJN : 100% - 83% - 35% - 22% • RVB : 0-46-109 • HEXA : #002e6d
Beige	<ul style="list-style-type: none"> • CMJN : 10% - 14% - 21% - 6% • RVB : 223 - 211 - 196 • HEXA : #dfd3c4

- **CMJN** : impression en quadrichromie
- **RVB** et **HEXA** : applications à l'écran

Variante avec l'intitulé de l'organisme ou de l'événement

Important : la modification du visuel nécessite de disposer du logiciel **Adobe InDesign**.



Couleurs	
Bleu	<ul style="list-style-type: none"> • CMJN : 100% - 83% - 35% - 22% • RVB : 0-46-109 • HEXA : #002e6d
Beige	<ul style="list-style-type: none"> • CMJN : 10% - 14% - 21% - 6% • RVB : 223 - 211 - 196 • HEXA : #dfd3c4

- **CMJN** : impression en quadrichromie
- **RVB** et **HEXA** : applications à l'écran

Association X... / Événement Y ...

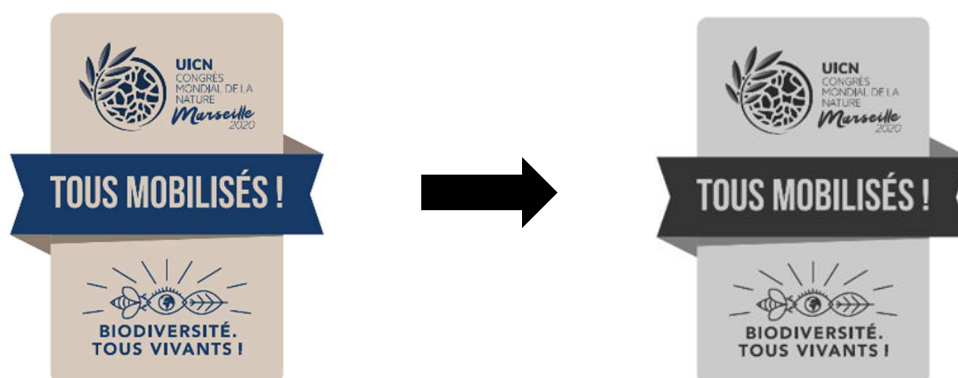
Espace à modifier

Police	
(pour insérer l'intitulé de l'organisation ou de l'événement)	
Type	• Muli Black
Taille	• 9,5 pt *

** Ajustable en fonction de la longueur de l'intitulé de l'organisation ou de l'événement. Celui-ci devra nécessairement tenir à l'intérieur du bandeau bleu inférieur dont les proportions ne sont pas modifiables.*

Déclinaison du visuel

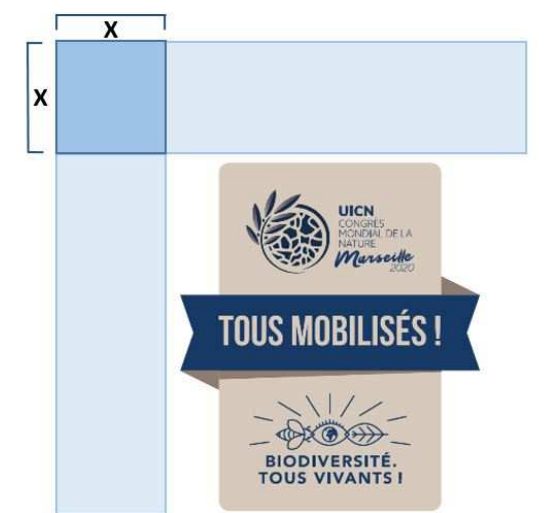
Une seule déclinaison est autorisée : **le format noir et blanc.**



Le visuel de base s'applique sur fond blanc ou transparent

Le format noir et blanc est utilisable sur tous les supports imprimés sans couleurs.

Positionnement du visuel



Toujours garantir l'espace minimum libre autour du visuel qui correspond à la hauteur **X**, proportionnelle à la taille de la partie supérieure du visuel.

L'utilisation du visuel « Tous mobilisés ! » nécessite l'acceptation de la présente charte.

Nom :

Prénom :

Qualité du signataire :

Intitulé de la structure ou de l'événement qui affiche le visuel :

Lieu et Date :

Téléchargez les variantes du visuel « Tous mobilisés ! »

(En téléchargeant le visuel vous acceptez les conditions de cette charte d'utilisation)